

## PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL LES LUNÉVILLE DU 03 FEVRIER 2021 A 20H00

L'an deux mil vingt et un le trois février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Moncel lès Lunéville, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Matthieu SIGIEL, Maire de Moncel lès Lunéville.

**CONVOCATION** : du 30 janvier 2021

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion du 03 février 2021, à 20h00.

**PRÉSENTS** : MME BARBIER Laetitia

et MM SIGIEL Matthieu - FORIN André - GASCON Grégory - PICAUT Michel - PENNER Jean - PICCIRILLI Vincenzo - SCHNEIDER - Christophe - THUNY Vincent

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 15, le quorum étant atteint (9 présents)

**ABSENTS ET EXCUSÉS** : BLATTNER Caroline - ERRARD Anne Sophie - MAGRON Sandrine - CRETEAU Mickaël - LAMBOLEZ Guillaume - REEB Joël.

**PROCURATION/POUVOIR** : MAGRON Sandrine (pouvoir à André FORIN) - LAMBOLEZ Guillaume (pouvoir à Christophe SCHNEIDER).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Christophe SCHNEIDER

### **2021/005 - FINANCES LOCALES - SUBVENTION - TRAVAUX DE RÉGÉNÉRATION DU PUITTS ARTESIEN ALIMENTANT LES COMMUNES DE MONCEL LES LUNÉVILLE ET HERIMENIL ET COMBLEMENT DE DEUX ANCIENS PUITTS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL**

Le Maire explique au Conseil Municipal les nombreuses études réalisées depuis 2015 sur l'outil de production et le réseau d'eau potable de la Commune : inspection caméra du puits, essais pompage, état des canalisations, études de travaux de régénération du puits, de construction d'une usine de traitement sur le site du Mauvais Cheval, sécurisation d'HERIMENIL.

Le Maire propose au Conseil Municipal une demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle, pour la régénération du puits artésien fortement entartré, notamment au niveau de la partie crépine de moins 331 m à moins 391 m, ainsi que le comblement des deux anciens puits dans la nappe phréatique (travaux demandés par l'ARS).

Le Maire explique le risque de rupture de l'alimentation en eau potable de notre Commune et des Communes desservies par le puits (HERIMENIL, REHAINVILLER par HERIMENIL et FRAIMBOIS) si les travaux ne sont pas réalisés.

Ces travaux sont préconisés dans les rapports d'étude. De plus, ils sont inscrits dans le contrat de concession de service public qui lie la Commune de MONCEL LES LUNÉVILLE à VEOLIA.

Le coût des travaux s'élève à 159 528,35 € HT pour la régénération du puits et 18 200,00 € HT pour le comblement des deux anciens puits dans la nappe phréatique, soit un total de 177 728,35 € HT.

La Commune de MONCEL LES LUNÉVILLE est maître d'ouvrage des travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- ✓ Approuve la demande de subvention au titre de la DSIL, auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle,
- ✓ Sollicite cette subvention au titre de la sécurisation de l'approvisionnement au meilleur taux possible,
- ✓ Demande l'autorisation de commander et commencer les travaux avant l'octroi de la subvention,
- ✓ S'engage à financer le montant des travaux restant à la charge de la Commune,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la Commune,
- ✓ S'engage à maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages exécutés,
- ✓ Autorise le Maire à engager les travaux dès réponse par la Préfecture et signer tous les documents concernant ces travaux.

**Délibérations de la séance du 03/02/2021:**

- N° 2021/005 Travaux de régénération du puits artésien alimentant les Communes de Moncel lès Lunéville et Hériménil et comblement de deux anciens puits - Demande de subvention au titre de la DSIL à la Préfecture de Meurthe et Moselle.
-